Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_127_2026-DE
AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET : **Versement d'une subvention à l'association « De Maux en Mots »**	**Nombre de Conseillers :** 33 **En exercice :** 33 **Présents** : 26 **Votants** : 29 **Délib. n° 25– 13/10/2026**
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_127_2026-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les missions portées par l'association « De Maux en Mots »,

CONSIDERANT que ces missions répondent aux besoins recensés sur le territoire (accompagnement des familles en situation de vulnérabilité, promotion actions santé…)

CONSIDERANT, l'articulation de l'action portée par l'association, avec :

- Les compétences communautaires,
- Les besoins identifiés par le diagnostic territorial (critères marqués de vulnérabilité des familles),
- La mise en place d'un Pacte Local des Solidarités, visant à soutenir les actions de lutte contre la précarité (concernant plus précisément la priorité 1 « Prévenir la pauvreté et lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge »),

CONSIDERANT la pertinence des interventions proposées :

- Réouverture de la permanence d'écoute individuelle et familiale du PAEJ sur le territoire,
- Mise en place de journées, évènements jeunesse, « café des parents d'ados itinérant » pour sensibiliser et accompagner la relation éducative sur la tranche d'âge « sensible » qu'est l'adolescence,
- Mise en place d'un programme de sensibilisation à destination des professionnels du champ de la jeunesse pour améliorer l'accueil et le réparage des situations de décrochage,
- Structuration du réseau de partenaires (jeunesse/petite enfance) institutionnels et associatifs pour penser en logique de parcours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

DECIDE d'octroyer une aide financière à l'association « De Maux en Mots »

DONNE SON ACCORD pour le versement d'une participation sous forme de subvention annuelle d'un montant de 9900€ (NEUF MILLE NEUF CENT EUROS)

PRECISE, que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au Budget Primitif 2026

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT